

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la déclaration : Office hongrois de la propriété intellectuelle 1374 Budapest, Pf.552 Fax. :(361) 474 – 5534
II.	Numéro de l'enregistrement international : 963 464 Date de l'extension de la marque à la Hongrie: 2010.02.03
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : TAPIS SAINT MACLOU
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés. La protection de la marque est conférée en Hongrie à partir de la date : 2011.01.25
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :  dr. Endre Millisits chef de section des marques internationales
VI.	Date : 2011.01.25 Takács Lászlóné

OLDAL: 0